L’URSSAF se penche sur le secteur des cafés, hôtels et restaurants

dimanche 12 juillet 2026, par lpe

Pour la première fois, l’Urssaf publie une monographie sectorielle consacrée au secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR), et apporte un éclairage inédit sur le tissu économique du Poitou et des Charentes.

Les principaux chiffres clés du secteur en Poitou-Charentes

En 2025, le secteur HCR de Poitou-Charentes représente 24364 salariés (soit 5,5% des effectifs du secteur privé de la région) et 6059 indépendants. 4669 entreprises, majoritairement de petite taille, exercent dans ce secteur (89 % des entreprises emploient moins de 10 salariés).
108595 déclarations d’embauche ont été recensées en 2025 soit 17,6 % du secteur privé.
La masse salariale annuelle du secteur HCR en Poitou-Charentes s’élève à 704 millions d’euros (soit 5% de la masse salariale de la région).

Le salaire mensuel moyen brut s’élève à 2020 €.
Le secteur HCR est un secteur jeune, avec une forte proportion de CDD par rapport au secteur privé.
Les principaux motifs de rupture des contrats à durée indéterminée (CDI) dans le secteur HCR sont les démissions (49%), la fin de période d’essai (17%), et les ruptures conventionnelles (11%).
Le taux d’impayés de cotisations Urssaf pour les entreprises du secteur HCR est de 7,19%, et de 1,58% pour les travailleurs indépendants. 6,6% des entreprises du secteur HCR ont obtenu des délais de paiement en 2025.
Retrouvez l’ensemble des données locales du secteur HCR ICI.

Le secteur HCR en France

En 2025, il représente environ 1,5 million de salariés ou d’indépendants et occupe une place de choix dans le paysage économique. Il regroupe 1,3 million de salariés (soit 6,4 % des effectifs des salariés du secteur privé) et 186000 travailleurs indépendants dont 52000 auto-entrepreneurs. La masse salariale de ce secteur s’élève à 34 milliards d’euros, soit 4,6 % de l’ensemble du secteur privé.
Ce secteur est composé très majoritairement de petites entreprises (88 % des entreprises emploient moins de 10 salariés).
Les salariés de ce secteur sont plus jeunes que la moyenne du secteur privé : 42 % d’entre eux ont moins de 30 ans contre 24 % pour le secteur privé. Les rémunérations restent globalement plus basses que la moyenne du secteur privé avec un salaire mensuel moyen brut de 2090 euros contre 3060 euros tous secteurs confondus. En revanche, la rémunération des cadres de l’hôtellerie ou de la restauration est plus importante que celle des autres métiers, comme dans les autres secteurs d’activité.

Le recours aux contrats à durée déterminée est plus fréquent dans le secteur HCR : 15 % des salariés sont en CDD contre 9 % dans l’ensemble du secteur privé.

L’Urssaf enrichit ses publications statistiques avec la DSN

En tant que collecteur de référence des cotisations et contributions sociales, l’Urssaf a développé une expertise reconnue dans la production de données et d’analyses statistiques ce qui lui confèrent un rôle d’observatoire économique.

Un portail d’Open Data

Le site Open.urssaf concrétise cette démarche d’ouverture, de transparence et de pédagogie en rendant les données de l’Urssaf accessibles et utilisables par tous (catalogues de données, data visualisations clé en main, interface de programmation d’application API).